

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL :

(valable pour un prêt unique)

Entre : Ambert Livradois Forez Communauté de Communes, sise 15 Rue du 11 Novembre - 63600 Ambert représentée par son Président, Monsieur Daniel FORESTIER.

Et l'EMPRUNTEUR :

Représenté par :

Téléphone et email :

Date de naissance si particulier :

Adresse de facturation :

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Obligations de Ambert Livradois Forez Communauté de Communes

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition de l'association, de la collectivité ou du particulier, ci-dessus nommé, **le matériel ci-après désigné dans une logique de réduction et prévention des déchets (substitution du « jetable » par du « durable »)** .

Le matériel manquant sera facturé au tarif indiqué dans le dernier tableau.

Article 2 : Obligations de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à faire un usage normal du matériel prêté, à respecter les conditions d'utilisation convenues avec le prêteur (aussi affichées sur les laveuses).

L'emprunteur est responsable du matériel dès lors que celui-ci est chargé pour le transport jusqu'au moment où le déchargement est effectif et que l'état des lieux est validé par le prêteur.

L'emprunteur s'engage à **prendre en charge les frais occasionnés par le vol, la perte, la détérioration du matériel** dont les tarifs sont indiqués dans le dernier tableau.

Rendre le matériel :

- **lavé et séché** dans le conditionnement d'origine
- **dans le délai fixé lors de la remise de celui-ci**, afin de ne pas apporter atteinte au bon fonctionnement du service.

Régler la facture délivrée par la Trésorerie d'Ambert relative à la perte ou à la détérioration du matériel prêté, à réception de celle-ci.

Dates du prêt

du 20..... au 20.....

	Volume	Quantité départ	N° caisses	Quantité retour	Nombre manquant	Prix unitaire	Montant à payer
GOBELETS	Petits 18 cl					0,6 €	
	Grands 25 cl					0,6 €	
CAISSES DE TRANSPORT	Petite					6 €	
	Moyenne					8 €	
	Grande					15 €	

	Dénomination	Quantité départ	Quantité retour	Nombre manquant ou détérioré	Prix unitaire	Montant à payer
VAISSELLE	Assiettes plates				1,50 €	
	Assiettes à dessert				1,50 €	
	Assiettes creuses				1,50 €	
	Fourchettes				0,50 €	
	Couteaux				0,50 €	
	Petites cuillères				0,50 €	
	Cuillères à soupe				0,50 €	
	Pichets				5 €	
	Accessoires				2 €	
CAISSES DE TRANSPORT	Caisse assiette				30 €	
	Caisse couvert petite				7 €	
	Caisse couvert grande				12 €	
	Caisse pichet				35 €	

	Quantité départ	Quantité retour	Nombre manquant ou détérioré	Prix unitaire	Montant à payer	ATTENTION
PLATEAUX INOX				15 € / plateaux		Toujours prélever « grossièrement » les plateaux avant le lavage en machine. Bien les sécher avant de les empiler.
CAISSE DE TRANSPORT				25 € / caisse		

	TYPE	Choix / nombre	Quantité retour	Nombre manquant	Prix unitaire	Montant à payer	Autres éléments manquants ou détériorés pouvant être facturés
LAVEUSES	LAVEUSE 1 Gobelets Vaisselle				2 000 €		Prise électrique étanche 10 €
	LAVEUSE 2 Gobelets Vaisselle <i>Plateaux Inox</i>				3 000 €		Raccordement alimentation en eau 10 € Adaptateur raccord tuyau alimentation en eau 5 €
	Panier gobelets				20 €		Tuyau pompe produit de lavage 10 €
	Paniers assiettes / plateaux inox				20 €		Tuyau pompe produit de rinçage 10 €
	Paniers couverts				20 €		Raccordement évacuation des eaux usées 10 €
							Support mobile sur 4 roulettes avec freins 50 €

Alimentation en 230 V - Intensité maximale 16 A
Alimentation en eau : pression de 2-4 bars
(Alimentation normale) eau froide ou eau chaude

1 panier de lavage = 36 grands gobelets ou 49 petits
2 paniers lavables en même temps
Les verres doivent être tournés à l'envers.
Les paniers doivent être déposés sur les rails prévus à cet effet à l'intérieur de la machine.
La ½ pastille doit être mise sur la grille sous le plateau inférieur et il faut en remettre une tous les 5 lavages. Une pastille permet donc de faire 10 lavages.

10 pastilles fournies = 100 lavages soit 7 200 grands gobelets ou 9 800 petits.
Les pastilles non utilisées doivent être rendues en même temps que le matériel.

Utilitaire obligatoire pour le transporter (hauteur passage de porte de 110 cm de haut)

La machine doit être arrimée dans le véhicule pendant le transport et les freins du support mobile enclenchés.

Ne pas laver la machine au jet d'eau direct.

MANQUE DE PROPRETE	Si le matériel prêté n'est pas rendu dans un état de propreté satisfaisant, un forfait de re-lavage sera appliqué et facturé	135 €
-----------------------------------	---	--------------

Si les pertes sont strictement inférieures à 5 €, il n'y aura pas de refacturation.

TOTAL A FACTURER à la suite de la restitution du prêt	
--	--

Fait à

Le 20.....

Signature de l'association, de la collectivité ou du particulier	Ambert Livradois Forez Communauté de Communes
---	--